

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 25 mars 2013**

**2013 DPA 11 G** Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour la création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale, 2 rue Hittorf (10e).

**Mme Fatima LALEM, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3211-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R421-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général demande l'autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale, 2 rue Hittorf dans le 10<sup>ème</sup> Arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Fatima LALEM, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à déposer la demande de permis de construire relative à l'opération de création d'un Centre de Planification et d'Education Familiale, 2 rue Hittorf dans le 10<sup>ème</sup> Arrondissement.